

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16/2023

SEANCE DU 07 MARS 2023

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	25
Nombre de conseillers absents excusés	:	07
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	01

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. IGEL (Procuration à M. HORY), Mme VUILLEMIN (Procuration à M. LISSMANN), Mme MOREAU (Procuration à Mme GREEN), Mme BREISTROFF (Procuration à Mme CASCIOLA), M. TRICHIES (Procuration à M. PAULINE), Mme NOEL (Procuration à M. SCHWICKERT), M. ROSE (Procuration à Mme MOGUEN).

ETAIT ABSENTE – non excusée : Mme GAUROIS.

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} mars 2023

3.1 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Environnement

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – exercice 2021

Rapporteur : M. LISSMANN

Depuis sa création, l'Eurométropole exerce en lieu et place des communes membres l'intégralité de la compétence assainissement comprenant toutes ses composantes relatives aux eaux usées et aux eaux pluviales. Cette compétence est exercée en lien avec HAGANIS, régie de l'Eurométropole de Metz.

La loi n°95-101 du 2 février 1995 et les décrets n°95-635 du 6 mai 1995 et n°2007-675 du 2 mai 2007 imposent à l'Eurométropole d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui, après avoir été présenté à son assemblée délibérante, doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres.

Pour information, la redevance assainissement en 2021 s'élève à 1,14 €/m³ (identique en 2020).

Les chantiers réalisés en 2021 à Marly sont :

- Rue des Garennes pour un montant de 87 000 €.

Le rapport a été transmis par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal. Il peut également être consulté sur le site officiel de l'Eurométropole de Metz.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2224-5,
VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement,
VU le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel précité,
VU la délibération du conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 novembre 2022,
VU la délibération de l'Eurométropole de Metz en date du 5 décembre 2022,
VU l'avis de la Commission Travaux Urbanisme Foncier Circulation Sécurité du 18 janvier 2023,
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,
CONSIDERANT que le rapport doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres,

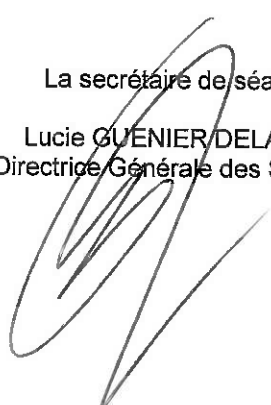
Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 13 mars 2023
Pour extrait conforme, Marly, le 13 mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

